



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

## FORMULAIRE DE DEMANDE D'AIDE

### Bonus Vélo à assistance électrique

### PRIME À L'ACHAT D'UN VÉLO À ASSISTANCE ÉLECTRIQUE

Ce formulaire doit être complété, imprimé, signé puis envoyé à la Communauté de communes du massif du Vercors ainsi que les pièces justificatives doivent être envoyées :

De préférence par mail à → [mobilite@vercors.org](mailto:mobilite@vercors.org)

**OU**

Par voie postale → Communauté de communes du massif du Vercors  
19 chemin de la Croix Margot,  
38250 Villard de Lans

**OU**

En le déposant dans la boîte aux lettres extérieure,  
à l'adresse indiquée ci-dessus.

# FORMULAIRE DE DEMANDE D'AIDE

Code de l'énergie et notamment les articles D.251-2 à D.251-13.

Arrêté du 29 décembre 2017 relatif aux modalités de gestion de l'aide à l'acquisition et à la location des véhicules peu polluants.

Délibération de la Communauté de communes du Massif du Vercors n°XX/24

La CCMV souhaite favoriser le développement de la pratique du vélo. Par délibération du 8 mars 2024, et conformément à ses engagements pris en application du plan d'action pour les mobilités actives, la CCMV propose un dispositif d'aide financière pour inciter ses administrés à acquérir un vélo à assistance électrique neuf ou d'occasion.

## DEMANDEUR

Civilité :  Mme  M.

Nom d'usage :

Nom de naissance :

Prénom :

Adresse Mail :

La présente demande concerne un VAE :  NEUF  d'OCCASION

## INFORMATIONS SUR LE VÉLO A ASSISTANCE

### ÉLECTRIQUE

N° Facture :	Date facture :	Prix TTC en euros

## ATTESTATIONS SUR L'HONNEUR ET SIGNATURE

Je certifie sur l'honneur que (cases à cocher) :

- Le cycle est un modèle neuf ou d'occasion à assistance électrique
- Le cycle est acheté chez un vélociste du territoire de la CCMV
- Le cycle n'utilise pas de batterie au plomb
- Mon plafond de revenu est conforme au barème de l'ANAH en vigueur ci-dessous :
  - 1 personne composant le ménage = 22 259 €
  - 2 personnes composant le ménage = 32 553 €
  - 3 personnes composant le ménage = 39 148 €
  - 4 personnes composant le ménage = 45 735 €
  - 5 personnes composant le ménage = 52 348 €
  - Par personne supplémentaire = 6 598 €

- Je m'engage, pour une durée d'un an à compter de la date de facturation du cycle à pédalage assisté, à ne pas le revendre et à fournir la preuve à la communauté de communes, sur simple demande de sa part, de la possession du cycle
- Je ne bénéficie que d'une seule aide au titre du présent dispositif
- Ma résidence principale est sur le territoire de la CCMV
- Je suis informé(e) que le fait de tenter d'obtenir ou d'obtenir indûment une aide financière de l'Etat par fausse déclaration, production de pièces frauduleuses ou toute manœuvre répressible est susceptible de faire l'objet d'un dépôt de plainte auprès du procureur de la République de la part de la Communauté de communes du Massif du Vercors
- Je confirme l'exactitude des éléments portés sur la présente demande.

## MENTIONS RGPD

### **Traitements des données à caractère personnel :**

La Communauté de communes du massif du Vercors, responsable de traitement, collecte dans ce formulaire de demande d'aide. Vos données sont traitées par le pôle Mobilité et le Trésor Public dans le cadre du bonus vélo et afin de satisfaire à l'exécution d'un contrat de financement. Ces données sont nécessaires pour permettre le versement d'une aide de la communauté de communes à l'achat d'un vélo électrique et sont conservées dans la limite fixée par les durées légales de conservation.

Conformément au Règlement européen sur la protection des données (RGPD), vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation du traitement et d'un droit de réclamation auprès de la CNIL [www.cnil.fr](http://www.cnil.fr). Pour toute information ou exercice de vos droits Informatique et Libertés vous pouvez contacter la communauté de communes : [mobilite@vercors.org](mailto:mobilite@vercors.org) ou son délégué à la protection des données (DPD) : [rgpd@vercors.org](mailto:rgpd@vercors.org)

**Fait à , le**

# NOTICE

## • Textes de référence :

- Code de l'énergie et notamment les articles D.251-2 à D.251-13
- Arrêté du 29 décembre 2017 relatif aux modalités de gestion de l'aide à l'acquisition et à la location des véhicules peu polluants-Décret n° 2019-1526 du 30 décembre 2019 relatif aux modalités de gestion de l'aide à l'acquisition et à la location des véhicules peu polluants
- Décret n° 2020-656 du 30 mai 2020 relatif aux modalités de gestion de l'aide à l'acquisition et à la location des véhicules peu polluants
- Délibération **60/23** de la Communauté de communes du Massif du Vercors

## • Le formulaire

Ce formulaire a pour objet de permettre à toute personne physique majeure de bénéficier de l'attribution d'une aide de la Communauté de communes du massif du Vercors en contrepartie de l'achat d'un cycle à pédalage assisté. Ce formulaire est accessible sur le site internet de la Communauté de communes du massif du Vercors ou à l'accueil de la Communauté de communes du Massif du Vercors. Le formulaire doit être complété, signé et envoyé par courriel au Pôle Aménagement de la Communauté de communes du massif du Vercors : [mobilite@vercors.org](mailto:mobilite@vercors.org), accompagné de l'ensemble des pièces justificatives nécessaires (cf. ci-après).

Le formulaire de demande contient plusieurs types d'attestations sur l'honneur à respecter pour pouvoir bénéficier de l'aide. **Toutes les attestations sur l'honneur doivent être cochées par le demandeur.**

**Attention : la demande d'aide doit être formulée auprès de la Communauté de communes du Massif du Vercors au plus tard dans les six mois suivants la date de facturation du cycle.**

## • Conditions à respecter pour bénéficier de l'aide

Le cycle acquis doit répondre aux conditions suivantes :

- ✓ Être un cycle à pédalage assisté au sens de l'article R.311-1 du code de la route (cycle équipé d'un moteur auxiliaire électrique d'une puissance nominale continue maximale de 0,25 kilowatt, dont l'alimentation est réduite progressivement et finalement interrompue lorsque le véhicule atteint une vitesse de 25 km/ h, ou plus tôt si le cycliste arrête de pédaler),
- ✓ Être acquis par une personne physique majeure justifiant d'un domicile à titre principal sur le territoire de la CCMV

- ✓ Être conforme au barème de l'aide soit :
  - 1 personne composant le ménage = 22 259 €
  - 2 personnes composant le ménage = 32 553 €
  - 3 personnes composant le ménage = 39 148 €
  - 4 personnes composant le ménage = 45 735 €
  - 5 personnes composant le ménage = 52 348 €
  - Par personne supplémentaire = 6 598 €
- ✓ Être neuf ou d'occasion,
- ✓ Être acheté chez un vélociste du territoire de la CCMV
- ✓ Ne pas utiliser de batterie au plomb,
- ✓ Ne pas être cédé par l'acquéreur dans l'année suivant son acquisition,
- ✓ Ne pas avoir bénéficié d'une aide ayant le même objet attribuée par une collectivité locale ou un groupement de collectivités locales.
- ✓ Avoir sa résidence principale sur le territoire de la Communauté de communes du Massif du Vercors

Une personne physique ne peut en bénéficier qu'une fois, quel que soit le nombre de cycles à pédalage assistés neufs qu'elle acquiert.

En cas de non-respect des conditions énoncées précédemment, le bénéficiaire de l'aide restitue le montant de l'aide dans les trois mois suivant la cession.

#### • **Pièces justificatives à joindre avec le formulaire de demande**

Les pièces justificatives suivantes doivent être jointes au formulaire de demande :

- ✓ Copie recto-verso de la carte nationale d'identité, du passeport ou du titre de séjour, en cours de validité.
- ✓ Convention et Formulaire Bonus VAE remplie et signée
- ✓ Relevé d'identité bancaire ou postal du bénéficiaire.
- ✓ Copie de la taxe d'habitation justifiant d'un domicile principal sur le territoire de la communauté de communes
- ✓ Copie de la facture d'achat du cycle : la facture doit notamment mentionner votre nom, votre prénom, votre adresse, ainsi que les références et prix du cycle. La facture doit dater de moins de 6 mois au dépôt du dossier
- ✓ Copie du dernier avis d'imposition. **Toutes les pages de l'avis d'imposition** doivent être transmises à la Communauté de communes du Massif du Vercors.

#### • **Barème de l'aide**

Le montant de l'aide est de :

- 200 € pour un VAE neuf**
- 400 € pour un vélo-cargo ou vélo longtail neuf ou d'occasion**
- 300 € pour un VAE d'occasion**